



# Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe

## **Élection au Comité Social d'Administration de proximité de l'Académie de Guadeloupe** scrutin du 1er au 8 décembre 2022

**Personnels administratifs, personnels d'encadrement, personnels enseignants,  
d'éducation et psychologues, personnels sociaux et de santé, personnels  
techniques, assistants d'éducation, AESH...**  
**Titulaires, stagiaires, non titulaires de l'Éducation Nationale.**

Du 1er au 8 décembre 2022, vous êtes tous appelés à élire vos 10 représentants au Comité Social d'Administration (CSA) de proximité de l'Académie de Guadeloupe, nouvelle instance consultative issue de la loi de la transformation de la fonction publique, née de la fusion de l'actuel Comité Technique Académique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Le CSA intervient dans les domaines suivants :

- projets de lignes directrices de gestion en matière de gestion et sur l'évolution des politiques des ressources humaines ;
- plan de formation ;
- évolution des métiers, des effectifs, des emplois ;
- accompagnement des projets de mobilité et d'évolution professionnelle ;
- politique d'insertion, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des agents en situation de handicap ;
- politique d'organisation du travail et de qualité de vie au travail.

Le CSA peut aussi examiner les questions de politiques de lutte contre les discriminations, de fonctionnement et d'organisation des services et des effets des principales décisions budgétaires sur la gestion des emplois.

Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein du Comité Social d'Administration de proximité de l'Académie de Guadeloupe. Cette formation spécialisée est consultée sur les projets de texte relatifs aux points suivants :

- protection de la santé, hygiène, sécurité des agents dans leur travail ;
- organisation du travail ;
- télétravail, déconnexion et dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques ;
- amélioration des conditions de travail.

Ainsi, à travers vos représentants élus du SPEG, siégeant au CSA, vous participez à l'examen des décisions concernant votre carrière ou le fonctionnement des services.

A l'heure où notre métier est sérieusement mis à mal par notre propre administration de tutelle, où la crise de la profession est flagrante et grave, où nous sommes sacrifiés sous l'autel du budget, il est plus que jamais nécessaire de faire entendre notre voix.

Cette élection revêt donc une importance capitale car vos représentants seront consultés sur des thèmes cruciaux ayant un impact majeur sur la gestion de notre carrière et nos conditions de travail.

Portez vos suffrages sur la liste SPEG, c'est vous assurer que le SPEG force de proposition incontournable se battra avec détermination pour :

- influencer sur les Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui fixent dorénavant les orientations générales relatives à la mobilité dans la fonction publique d'État et celles concernant les avancements et les promotions, en obligeant l'administration à prendre en compte la singularité de l'académie ;
- obliger l'administration à faire preuve d'équité dans la gestion des personnels ;
- assurer la défense des droits de tous les collègues ;
- exiger plus de transparence dans la gestion de la carrière des personnels ;
- réclamer les révisions nécessaires des lignes directrices de gestion en matière de mobilité, de promotion et de valorisation des parcours professionnels, de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- garantir une meilleure formation initiale et continue ;
- lutter farouchement contre les agissements répétés de harcèlement moral que nombre de collègues subissent actuellement et qui portent atteinte à leurs droits et à leur dignité, leur santé et compromettent leur évolution professionnelle ;
- s'assurer de faire infléchir la politique rectorale arbitraire grâce à la lutte acharnée de représentants combatifs, avec une voix forte et une fermeté sans égal face à l'administration pour faire valoir la justesse des points de vue du SPEG.
- revaloriser le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;
- adapter la cartographie des postes dans les services académiques et en EPLE selon les besoins réels ;
- requalifier les postes permettant la valorisation des compétences des personnels au service de l'Éducation.

**POUR QUE LA DÉFENSE DE TOUS LES PERSONNELS  
DE L'ACADÉMIE DE GUADELOUPE  
SOIT ASSURÉE AVEC EFFICACITÉ**



**Votez et faites voter  
pour les listes  
SPEG**

**Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe**